

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS34/12/Add.8
8 juin 2001

(01-2840)

Original: anglais

TURQUIE – RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE PRODUITS TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

Rapport de situation de la Turquie

Addendum

La communication ci-après, datée du 7 juin 2001, adressée par la Mission permanente de la Turquie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation de la Turquie sur la mise en œuvre des recommandations
et décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD) relatives
à l'affaire Turquie – Restrictions à l'importation de
produits textiles et de vêtements

Depuis la réunion de l'ORD du 16 mai 2001, au cours de laquelle les deux parties ont donné des informations sur les faits nouveaux les plus récents, les contacts entre les administrations nationales se sont poursuivis. Des efforts sont faits afin d'élaborer un arrangement mutuellement satisfaisant.
